



10 JOURS DE CELLULE DISCIPLINAIRE POUR TENTATIVE D'AGRESSION A LA FOURCHETTE ET INTRODUCTION DE PORTABLE...

Justice au rabais : UNE HONTE

Le 25 novembre 2025 se tenait la commission de discipline du détenu S pour avoir tenté de planter son codétenu à la fourchette et introduction d'un portable ; faits graves , et pourtant, le directeur adjoint, président de séance ne l'a condamné qu'à 3 jours pour les faits de violence et 7 jours pour le portable....Peine plus que minimaliste sachant que l'énergumène ne cesse de provoquer tapage, insultes et menaces depuis son arrivée au quartier disciplinaire, et ce matin même, avait une bouteille remplie d'urine qu'il comptait jeter sur le surveillant !

Comment être clément face à de tels actes ?

Ces infractions cumulées constituent des actes dangereux, délibérés et susceptibles de mettre en péril la sécurité de l'établissement et du personnel ; cette sanction provoque, incompréhension, colère et indignation, les surveillants qui font leur travail ne se sentent pas soutenus, et pire, renforce un sentiment d'impunité du détenu ;

Comment garantir la sécurité quotidienne lorsque des comportements violents sont sanctionnés comme de simples incivilités ?

Monsieur le Directeur Adjoint, de grâce, revoyez votre copie...

FO Justice exige une reconsidération globale des sanctions disciplinaires pour les faits de violence.

FO Justice exige une cohérence disciplinaire : les actes graves doivent recevoir des réponses proportionnelles.

FO Justice rappelle que notre priorité reste la sécurité de tous, et que la commission de discipline est un outil d'équilibre, de justice et de protection.

